

Lévis, le 25 septembre 2009

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des Marchés financiers
800, Square Victoria, 22^{ème} étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3

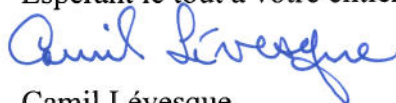
Madame,

Nous avons pris connaissance des modifications proposées à la ligne directrice sur les Exigences en matière de suffisance des fonds propres. Nous sommes, de façon générale, favorables aux changements introduits à ce projet.

En particulier, nous jugeons nécessaire la période de transition de trois années pour l'élimination des gains non réalisés sur les titres de créance reconnus dans le calcul du capital disponible au 31 décembre 2008.

Finalement, nous souhaitons que la version du formulaire qui sera utilisé pour le calcul de 2009, donc incluant les changements proposés dans la présente consultation, soit disponible avant la fin de l'année afin que nous puissions adapter nos modèles en conséquence et ainsi éviter d'avoir à procéder à ces ajustements au moment du calcul final en début 2010, période exigeante pour les assureurs.

Espérant le tout à votre entière satisfaction.



Camil Lévesque
Actuaire désigné et Vice-président
Actuariat institutionnel
et Sélection des risques

AMF.REGU*09SEP29 11:31